



Commune de Saint-Fargeau

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 25 septembre 2018

Le Conseil Municipal de Saint-Fargeau s'est réuni le mardi 25 septembre 2018 à 20 heures 30 à la Mairie de Saint-Fargeau, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean JOUMIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BROCHUT, BAUDOT, MUROT, SONVEAU et GELMI ainsi que Messieurs PETIT, PATIN, JOUMIER, LEAU, BEAUDOIR et MAZÉ (arrivé à 22 heures).

Étaient absents excusés :

Madame JACQUOT, ayant donné pouvoir à Monsieur MAZÉ
Madame NICOLAS, ayant donné pouvoir à Madame BROCHUT
Monsieur MARIAUX, ayant donné pouvoir à Monsieur PATIN
Monsieur ROUSSEAU, ayant donné pouvoir à Madame GELMI
Monsieur ROPARS, ayant donné pouvoir à Monsieur JOUMIER
Madame LEROLLE-LELORRAIN

Secrétaire de Séance : Madame Mireille GELMI

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 21 septembre 2018, l'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du Lieutenant Benjamin FAUCONNET commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Toucy, et de son adjoint, l'Adjudant-Chef Régis KARDES
2. Choix des entreprises retenues dans le cadre de la consultation relative au renouvellement, à la réhabilitation et à la création du réseau d'eaux usées et demande de subvention à l'agence de l'eau Seine-Normandie
3. Choix de l'entreprise retenue dans le cadre de la consultation relative au diagnostic de système d'assainissement collectif du Bourdon et demande de subvention à l'agence de l'eau Seine-Normandie
4. Affaires diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Répartition du produit de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers ou assimilés
- Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Fargeau
- Budget Camping - Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ajoute ces sujets à l'ordre du jour de la séance.

I. Présentation du Lieutenant Benjamin FAUCONNET commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Toucy, et de son adjoint, l'Adjudant-Chef Régis KARDES :

L'adjudant-chef Régis KARDES présente les excuses du lieutenant Benjamin FAUCONNET qui n'a pu être présent.

L'adjudant-chef KARDES informe ensuite les membres du Conseil Municipal au sujet du dispositif de Participation Citoyenne qui permet, dans les communes volontaires, de mettre en place un réseau de référents locaux parmi les habitants pour prévenir et alerter les forces de l'ordre en cas d'incidents ou de suspicions d'actes délictuels ou criminels (cambriolages, agressions, vandalisme, etc).

Le dispositif de Participation Citoyenne semble porter ses fruits dans les communes qui ont conventionné avec la Gendarmerie ou la Police, puisque les statistiques démontrent une baisse de la délinquance sur leur territoire.

Les membres du Conseil Municipal remercient d'adjudant-chef KARDES pour son intervention et conviennent de rediscuter ensemble de l'éventualité de la mise en place du dispositif de Participation Citoyenne à Saint-Fargeau.

II. Choix des entreprises retenues dans le cadre de la consultation relative au renouvellement, à la réhabilitation et à la création du réseau d'eaux usées et demande de subvention à l'agence de l'eau Seine-Normandie

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Fargeau a lancé une consultation pour un programme de rénovation des réseaux d'assainissement du bourg et que la date limite de réception des offres était fixée au 31 août 2018.

Il indique également que la consultation était allotie et que plusieurs tranches de travaux sont prévues :

LOT n°1 – Renouvellement, Réhabilitation et création du réseau d'eaux usées :

- Tranche ferme : Rue de l'Église, Avenue Michel de Toro, Promenade du Grillon, Rue du Moulin de l'Arche, Rue des Prés, Rue Alexandre Fleming (part EU), Rue de la Fontaine Choison et création de boîtes de branchements dans diverses rues,
- Tranche optionnelle n°1 : Rue du Bourdon, Rue Raymond Vernay,
- Tranche optionnelle n°2 : Rue Alexandre Fleming (part EP).

LOT n°2 – Opérations de contrôle du lot n°1 :

- Tranche ferme : Contrôles du lot n°1 tranche ferme
- Tranche optionnelle n°1 : Contrôles du lot n°1 tranche optionnelle n°1

LOT n°3 – Travaux de raccordement et mise en conformité des branchements d'eaux usées en domaine privé :

- Tranche ferme : Mise en conformité des branchements en domaine privé
- Tranche optionnelle n°1 : Raccordements en domaine privé (Rue du Bourdon/Rue Raymond Vernay)

Vu le règlement de la consultation disposant que les offres sont jugées pour 50 % au regard du critère du prix des prestations et pour 50 % au regard du critère de la valeur technique,

Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre de l'opération,

Considérant les quatre offres reçues dans les délais pour le lot n°1, les deux offres reçues dans les délais pour le lot n°2, et l'unique offre reçue dans les délais pour le lot n°3,

Considérant qu'aucune des offres reçues dans les délais n'apparaît comme anormalement basse,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise **AXAN TP**, d'un montant de **727 535,50 € HT**, pour le lot n°1 du programme de rénovation des réseaux d'assainissement,
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise **BERTRAND**, d'un montant de **31 125,20 € HT** pour le lot n°2 du programme de rénovation des réseaux d'assainissement,
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise **SCHMIT TP**, d'un montant de **160 612,88 € HT** pour le lot n°3 du programme de rénovation des réseaux d'assainissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer et à notifier les marchés aux entreprises retenues,
- **SOLLICITE** des subventions et une avance remboursable de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- **et S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans le respect des préconisations de la charte de qualité des réseaux d'assainissement.

III. Choix de l'entreprise retenue dans le cadre de la consultation relative au diagnostic de système d'assainissement collectif du Bourdon et demande de subvention à l'agence de l'eau Seine-Normandie :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Fargeau a lancé une consultation pour une mission de diagnostic du système d'assainissement du Bourdon comprenant le réseau de collecte et la station de traitement et que la date limite de réception des offres était fixée au 15 juin 2018.

Vu le règlement de la consultation disposant que les offres sont jugées pour 40 % au regard du critère du prix des prestations, pour 25 % au regard du critère de la note méthodologique, pour 25 % au regard du critère de la capacité professionnelle et des compétences des candidats acquises par la formation et l'expérience et pour 10 % au regard du critère des délais de rendu du rapport et de la présentation des résultats de l'étude

Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par le secrétaire général,

Considérant que deux offres ont été reçues dans les délais et qu'aucune d'elles n'apparaît comme étant anormalement basse,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT l'offre de l'entreprise BIOS, d'un montant de 23 998,92 € TTC, pour le marché de Diagnostic du système d'assainissement collectif du Bourdon,**
- **AUTORISE le Maire à signer et à notifier le marché à l'entreprise BIOS,**
- **et SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,**

IV. Répartition du produit de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers ou assimilés :

Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 1987 autorisant Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Puisaye à exploiter une décharge d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Saint-Fargeau,

Vu les articles L.2333-92 à 96 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant l'instauration d'une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers ou assimilés au profit des communes sur le territoire desquelles est située cette installation,

Considérant que le Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) du Service Déchets de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre situé sur les communes de Saint-Fargeau et Ronchères répond à l'une des conditions nécessaires à l'instauration de cette taxe,

Considérant que la Commune de Ronchères refuse la circulation, sur son territoire, des poids lourds en charge de la collecte des ordures ménagères, qui doivent par conséquent obligatoirement emprunter la Voie Communale n°1 de Saint-Fargeau,

Considérant l'usure anormale de la Voie Communale n°1 de Saint-Fargeau du fait de la circulation des véhicules de collecte des ordures ménagères et le coût des travaux d'entretien et de renouvellement nécessaires pour la maintenir en état,

Considérant par ailleurs les nuisances olfactives dont sont victimes les fargeaulais demeurant dans ce secteur de la Commune et les risques que la circulation des poids lourds engendre pour les automobilistes empruntant la Voie Communale n°1 de Saint-Fargeau,

Considérant enfin que la Commune de Saint-Fargeau assume seule la défense extérieure contre l'incendie du Centre de Stockage de Déchets Ultimes par un point d'eau incendie (PEI) situé à proximité et alimenté par son réseau d'adduction en eau potable, préalablement pompée et traitée, et que des incendies se déclarent régulièrement dans les casiers de stockage,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir la délibération n°2015-66 portant instauration du produit de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers ou assimilés et fixant la répartition du produit de ladite taxe à 50% pour Saint-Fargeau et 50% pour Ronchères.

V. Subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Fargeau :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Fargeau pour un montant de 643,89 euros pour l'année 2018 correspondant au montant total des cotisations dues à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne pour les seuls agents actifs du centre de secours fargeaulais.

Monsieur le Maire indique qu'au vu des actions entreprises par le Centre de Secours de Saint-Fargeau et ses sapeurs-pompiers volontaires (notamment les campagnes de promotion du volontariat et les journées portes ouvertes) qui ont permis d'accueillir dans les effectifs plusieurs nouvelles recrues, il apparaît important de marquer le soutien de la Commune à l'amicale par un geste sur le montant de cette subvention.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCORDE une subvention de mille euros (1 000,00 €) à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Fargeau et AUTORISE le Maire à procéder à son mandatement.

VI. Budget Camping - Décision Modificative n°1 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2018 du Camping Municipal La Calanque apparaissent insuffisant pour couvrir les dépenses en cours et à venir.

Il apparaît nécessaire de modifier le budget primitif 2018 du Camping Municipal La Calanque comme suit :

Chapitre / Article	Dépense	Recette
011 / 6061 - Charges à caractère général / Fournitures non-stockables	+ 3 000,00 €	
011 / 6063 - Charges à caractère général / Fournitures d'entretien et de petit équipement	+ 2 000,00 €	
77 / 774 - Produits exceptionnels - Subvention exceptionnelle		+ 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 pour le budget 2018 du Camping Municipal La Calanque, telle que présentée ci-dessus.

VII. Affaires diverses :

Aménagement du Ru du Bourdon :

Monsieur le Maire présente le rapport de phase 3 (avant-projet détaillé) de l'étude de restauration de cours d'eau sur le bassin du Loing en vue de rétablir la continuité écologique qui prévoit des travaux d'effacement d'ouvrages et de réaménagement du lit et des berges du Ru du Bourdon dans la traversée de Saint-Fargeau.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est proposée par la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre qui prendrait en charge 80% du montant de l'opération hors-taxes, ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée.

Archives municipales :

Monsieur le Maire indique que suite à l'effondrement d'une partie du plancher du grenier de la Mairie de Saint-Fargeau, les agents de la Commune ont déménagé les archives qui s'y trouvaient dans un autre bâtiment.

Il précise que le service des Archives Départementales a demandé qu'un tri soit réalisé dans les archives municipales afin de ne conserver que celles qui pourraient avoir une utilité pour le fonctionnement quotidien des services, d'éliminer celles qui n'ont plus d'utilité et qui n'ont pas d'intérêt historique et de transférer celles qui conservent un intérêt historique ou patrimonial dans leurs locaux à Auxerre.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un devis pour la location de rayonnages permettant d'effectuer ce tri est parvenu en Mairie et que la commande sera passée prochainement.

Travaux :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création d'un réseau d'éclairage public Rue de la Gare sont terminés et ajoute que les travaux pour le remplacement du réseau d'éclairage public Allée des Platanes sont en cours de réalisation avec les mêmes modèles de mâts et de crosse mais de couleur marron.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de six places de stationnement Place Alfons Schmitt commenceront début octobre pour durer moins de deux semaines.

Monsieur le Maire détaille ensuite les voies et places qui feront l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de voirie 2018 (Trottoirs Rue des Jonquilles, Route du Moulin Fleury, Route de la Tuilerie à Septfonds, Route de Dannery à Septfonds, Route de la Picardière à Septfonds, Renforcement des virages Route des Dalibeaux, Route d'accès à Breuil-Ambert).

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que la réfection des surfaces des deux courts de tennis situés devant la Salle des Sports a été réalisée.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 23h40.

**Le Maire,
Jean JOUMIER**

**La secrétaire de séance,
Mireille GELMI**